



Avis de saisie du mobilier

Par **ben**, le **02/03/2012** à **22:46**

Bonjour,

j'ai reçu un avis de saisie du mobilier pour le 6 mars par un huissier de justice de justice je dois 1200euros à la (société général) j'avais proposé au huissier 20 euros par mois il avait accepté j'ai payé le premier mois mais après j'ai reçu un appel du huissier en me disant qu'il n'était plus d'accord pour les 20 euros par mois et qu'il voulait la somme entière soit 1200euros. que dois-je faire s'il vous plaît ?

et est-ce que va-t-il vraiment me saisir mes meubles ?

merci